



MAIRIE DE BREANÇON

Département : Val d'Oise
Arrondissement / Canton : Pontoise

Tel : 01.34.66.60.04
Mail : mairie.breancon@wanadoo.fr

ARRÊTÉ

Réglementant temporairement la circulation du Bourg de Breançon Du 21 octobre 2021 9h au 21 octobre 2021 12h.

- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions et des textes d'application, notamment la circulaire du 5 mars 1982
- Vu l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière, modifiée par arrêtés du 24 novembre 1967, du 17 octobre 1968, du 22 juillet 1970, du 8 mars 1971, du 20 mai 1971, du 27 mars 1973, du 30 octobre 1973, des 10, 15, 25 et 26 juillet 1974, des 6 et 7 juin 1977, du 22 décembre 1978, du 13 juin 1979, du 13 décembre 1979, par circulaires n° 68.103 du 30 octobre 1968, n° 73.210 du 5 décembre 1973, n° 79.48 du 25 mai 1979, par l'arrêté interministériel du 22 septembre 1981, par l'instruction ministérielle du 23 septembre 1981, par l'arrêté interministériel du 19 janvier 1982,
- Considérant que la course « Mets tes baskets avec ELA » organisée par l'école de la Marette au profit de l'association ELA le jeudi 21 octobre 2021, entraîne une restriction de circulation et de stationnement ;

ARRETE

Article 1 :

A compter de 09h00, le jeudi 21 octobre 2021, **le stationnement sera interdit rue des Carmélites et rue du Moulin (aux places non réglementées)** et ce, jusqu'au jeudi 21 octobre 2021 12h.

Ces emplacements doivent être dégagés pour permettre aux enfants de faire leur course sans obstacles. Le stationnement des véhicules sera rétabli dès la fin de la course à 12h.

Les véhicules encore en stationnement aux rues indiquées seront considérés gênants conformément aux dispositions des articles R417-10 paragraphe II - 10° du Code de la Route.

Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R. 325- 12 et suivants du Code de la Route.

Article 2 :

La rue de la liberté (RD 64) sera fermée à la circulation, **il sera interdit de stationner de chaque côté de la rue.**

La rue des Carmélites sera fermée à la circulation, **il sera interdit de stationner de chaque côté de la rue.**

La rue du moulin (RD 190) sera fermée à la circulation, **il sera interdit de stationner de chaque côté de la rue.**

La rue du Presbytère sera fermée à la circulation.

Les voitures en stationnement place de l'Eglise ne pourront quitter leur place avant la fin de la course.

Article 3 :

Une déviation sera mise en place par la rue du VAL pour récupérer la route départementale 22 en direction de Grisy les Plâtres (fermeture RD64).

La route Départementale RD64 sera fermée en direction de Grisy les Plâtres, au croisement avec la Commune de Grisy les Plâtres.

Une déviation sera mise en place sur le route Départementale 190 au niveau du pont de Cormeilles en Vexin (fermeture rue du Moulin).

Article 4 :

Le passage des secours sera maintenu sur toutes les rues.

Article 5 :

La signalisation de cette course sera conforme à l'arrêté interministériel en date du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire.

La fourniture, la mise en place et l'entretien des panneaux sont assurés par le personnel communal et le service des routes de Marines.

Article 6 :

Les rues seront bloquées par des barrières, sous surveillance des parents d'élèves.

La référente sécurité auprès de la Préfecture et des services de secours sera Mme TRIPIER Murielle (directrice de l'école, 06.86.76.33.17) et sera joignable à tout moment de la course

Article 9 :

La Préfecture de Cergy-Pontoise,
La Brigade de Gendarmerie de Marines,
Le SDIS 95,
Le Smirtom
CEOBUS du Vexin
Sont avertis de cet arrêté.

Fait à Bréançon le 07 octobre 2021
Le Maire, Gilles MOLLAND





Courrier d'information

Aux habitants du Bourg,

L'école organise une course autour de l'école (ouverte uniquement aux élèves) au profit de l'association ELA (qui lutte contre la leucodystrophie) :

Le jeudi 21 octobre de 9h à 12h.

Pour cela, la rue de la liberté, la rue du Presbytère, la rue des Carmélites, ainsi que la rue du moulin seront fermées à la circulation et interdites au stationnement.

Pour garantir la sécurité des enfants, les habitants des rues concernées ne pourront sortir leurs véhicules avant la fin de la course (idem pour la place de l'Eglise).

Une déviation sera mise en place par la rue du VAL pour récupérer la route départementale 22 en direction de Grisy les Plâtres (fermeture RD64).

La route Départementale RD64 sera fermée en direction de Grisy les Plâtres, au croisement avec la Commune de Grisy les Plâtres.

Une déviation sera mise en place sur le route Départementale 190 au niveau du pont de Cormeilles en Vexin (fermeture rue du Moulin).

Nous nous excusons d'avance pour la gêne occasionnée (en cas de rendez-vous médicaux, merci de joindre la Mairie au 01-34-66-60-04).

Merci de votre compréhension.

La Mairie de Bréançon



Courrier d'information

Aux habitants du Bourg,

L'école organise une course autour de l'école (ouverte uniquement aux élèves) au profit de l'association ELA (qui lutte contre la leucodystrophie) :

Le jeudi 21 octobre de 9h à 12h.

Pour cela, la rue de la liberté, la rue du Presbytère, la rue des Carmélites, ainsi que la rue du moulin seront fermées à la circulation et interdites au stationnement.

Pour garantir la sécurité des enfants, les habitants des rues concernées ne pourront sortir leurs véhicules avant la fin de la course (idem pour la place de l'Eglise).

Une déviation sera mise en place par la rue du VAL pour récupérer la route départementale 22 en direction de Grisy les Plâtres (fermeture RD64).

La route Départementale RD64 sera fermée en direction de Grisy les Plâtres, au croisement avec la Commune de Grisy les Plâtres.

Une déviation sera mise en place sur le route Départementale 190 au niveau du pont de Cormeilles en Vexin (fermeture rue du Moulin).

Nous nous excusons d'avance pour la gêne occasionnée (en cas de rendez-vous médicaux, merci de joindre la Mairie au 01-34-66-60-04).

Merci de votre compréhension.

La Mairie de Bréançon